

MAIRIE
DE
SAINT JEAN BREVELAY

56660



Compte-rendu du Conseil municipal
du 8 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Présents : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, M. Henri-Claude BELZIC, Mme Brigitte PAYEN, Mme Isabelle PABOEUF, M. Gérard GICQUEL, Mme Christiane DUCLOS, Mme Jocelyne PELTIER, Mme Viviane OLIVEUX, M. Thierry PEDRAU, M. Jean LE BRAS, M. Eric NOUAILLE, Mme Catherine GUILLO (arrivée à 18h43), M. Bruno GILLET, Dominique VIEL, Mme Marie-Hélène MOISAN.

Absents : Mme Béatrice LEBLANC, Mme Marie-Annick THEBAUD, Mme Caroline BESSEAU, Mme Céline THOMAS-LE NEVEN, M. Raymond LE BRAZIDEC, Mme Béatrice LEBLANC, M. Mickaël HAMONIC.

Pouvoirs : Mme Céline THOMAS-LE NEVEN à Mme Isabelle PABOEUF, M. Stéphane GAUTHIER à M. Christophe DANO, Mme Béatrice LEBLANC à Mme Jocelyne PELTIER.

Date de convocation : 3 juillet 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 19

Secrétaire de séance : Mme Brigitte PAYEN

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le précédent compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est validé.

Il présente l'ordre du jour :

1. Délégation de pouvoirs – décisions prises
2. Circuit du Moustoir – inscription au PDIPR
3. Modification du lieu de célébration des mariages
4. Acquisition parcelles AB 591 et AB 592
5. Accord local de répartition des sièges au conseil communautaire
6. Décisions modificatives
7. Tarifs restaurant scolaire
8. Suppression régie « gîte d'étape »
9. Subvention OGEC Ecole Notre Dame transport piscine
10. Salle de gymnastique – lancement de la procédure de consultation d'un architecte
11. Recensement de la population 2020
12. Informations diverses

1. Délégation de pouvoirs – décisions prises

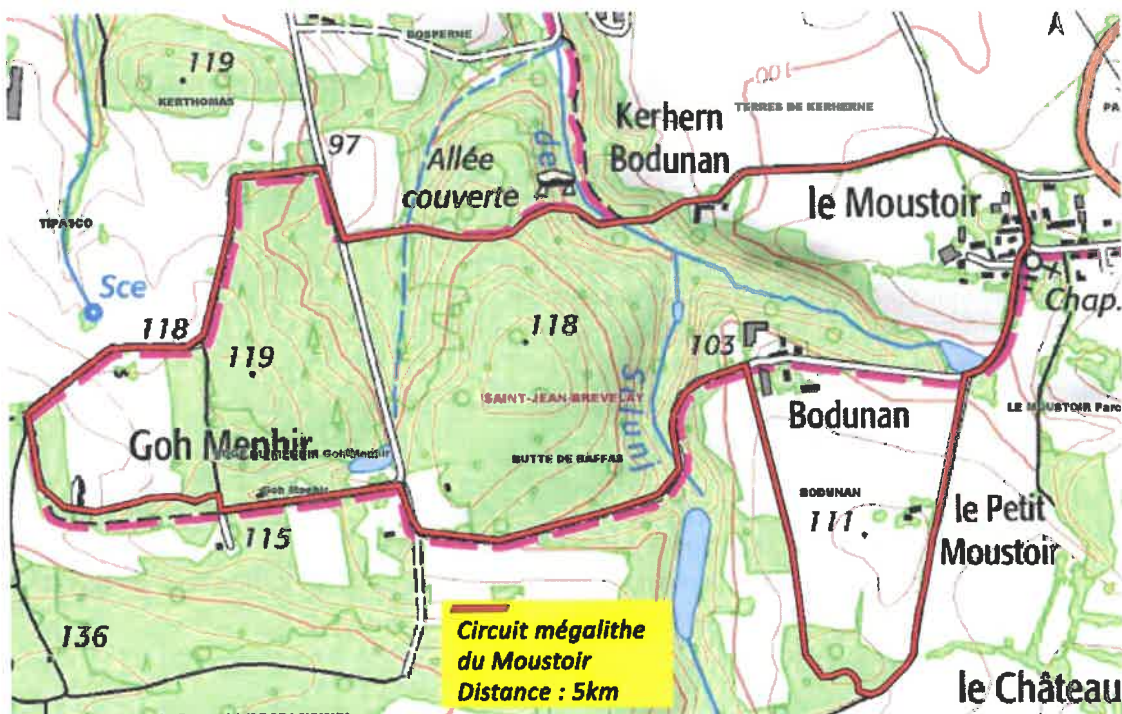
(arrivée de Mme Catherine GUILLO)

Dans le cadre des délégations accordées au Maire, les décisions suivantes ont été prises depuis le dernier conseil :

- Lotissement du Govero :
 - Entreprise Quarta, rebornage du lot 14, 500 € HT.
- Opération 058 – acquisition matériel mairie :
 - Entreprise La Limitrophe, panneaux d'exposition Edouard Aguesse, 1 370 € HT.
- Opération 092 – acquisition matériel scolaire :
 - Entreprise SDU, remplacement de pièces défectueuses et reprise des sols sur les jeux de la cour de l'école maternelle, 2 devis pour un total de 4 802,48 € HT.
 - Entreprise ABL, acquisition d'un second ordinateur pour le pilotage des tablettes acquises fin 2018, 433 € HT.
 - Entreprise Héphaïstos, acquisition de matériel adapté pour un élève handicapé, 525,08 € HT
- Opération 166 – bâtiments communaux - travaux :
 - Entreprise Kergal Enduits, Enduit pour le mur de soutènement à côté du salon de coiffure rue de Buléon, 510 € HT.
 - Entreprise Atelier Coreum, restauration du cadre du tableau de la Donation du rosaire à St Dominique situé dans l'église, 2 682 € HT
 - Entreprise Atelier Etincelles, fabrication et pose de 2 main-courantes pour l'escalier du porche de l'église, 1 465 €
- Opération 225 – salle de la lande (remplacement salle de Kerivo) :
 - Entreprise Socotec, mission de contrôle technique de l'opération, 3 770 € HT.
 - Entreprise Bureau Veritas, mission de contrôle SPS, 2 898 € HT
- Opération 230 – Aménagement rue de la Croix des Victimes
 - Entreprise Entre Terre & Cimes, démontage du Noyer situé en arrière du lavoir, 400 € HT

2. Circuit du Moustoir – inscription au PDIPR

M. le Maire informe le Conseil municipal que la communauté de communes, en charge des sentiers et randonnées, propose de demander une inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du circuit du Moustoir auprès du Conseil Départemental du Morbihan.



Les chemins avec un tracé violet sur le plan font l'objet de conventions de passage signées entre les propriétaires et le Département. Il est nécessaire pour que l'ensemble du circuit soit inscrit de compléter les parties manquantes par des conventions de passage. M. le Maire invite les membres du Conseil municipal à

délibérer sur le tracé du sentier de randonnée du « circuit du Moustoir » et d'autoriser la communauté de communes à contacter les propriétaires et engager la démarche.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide, à l'unanimité,

- **De donner** un avis favorable au tracé du sentier de randonnée dénommé « circuit du Moustoir », à l'occasion de la révision du PDIPR du Morbihan.
- **D'autoriser** la communauté de communes à contacter les propriétaires et engager la démarche.

3. Modification du lieu de célébration des mariages

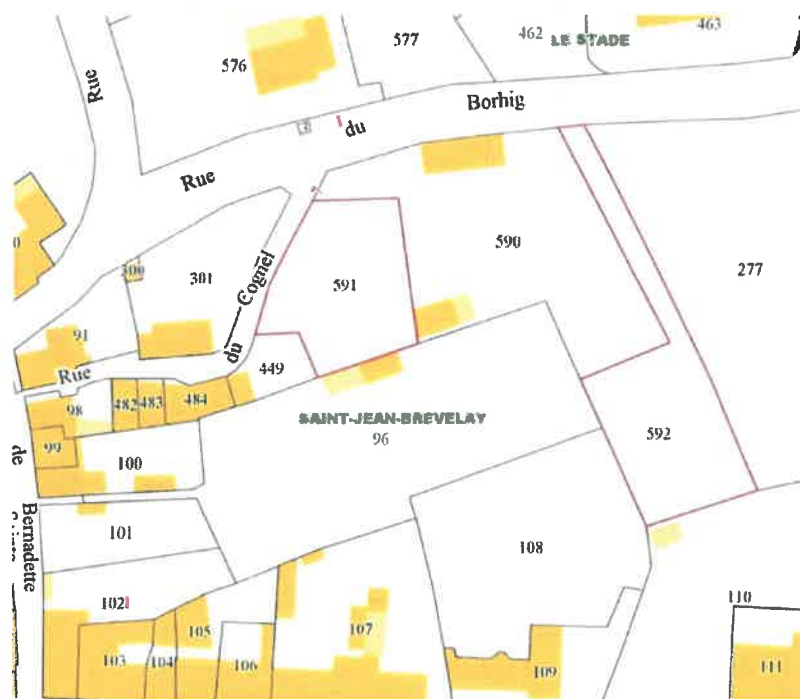
M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que la salle Edouard Aguesse inaugurée le 22 juin dernier a été pensée pour servir de salle du conseil et des mariages. Pour ce dernier usage, il est nécessaire pour le Procureur de la République de prendre une délibération indiquant précisément cet usage (adresse précise, date de début de célébration des mariages...).

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** que les mariages seront désormais célébrés à Saint Jean Brévelay au 8 rue de Rennes, 56 660 Saint Jean Brévelay, au sein de la salle Edouard Aguesse, à compter du 09 juillet 2019.

4. Acquisition parcelles AB 591 et AB 592

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que Mme LE GAL propose de vendre à la commune deux parcelles situées dans le bourg, AB 591 et AB 592. (cf plan ci-dessous). Ces parcelles font un total de 1717 m², et propose une vente à 40 € le m², soit un total de 68 680 €



Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, décide, à l'unanimité,

- **D'accepter** la proposition de Mme LE GAL pour l'acquisition des parcelles AB591 et AB592
- **D'autoriser** le Maire à procéder aux démarches d'acquisition auprès de l'office notarial de Maître Dréan Guignard.

5. Accord local de répartition des sièges au Conseil communautaire

Le nombre de sièges d'un conseil communautaire est régi par la loi. Néanmoins, il est possible de déroger au droit commun si la majorité qualifiée des communes d'un territoire le décide (les 2/3 des communes

représentant la moitié de la population, ou l'inverse). Le conseil communautaire a formulé une proposition lors de sa séance du 31 janvier 2019 pour déroger au droit commun :

Commune	Population municipale 2016	Répartition de droit commun	Proposition accord local
BAUD	6 264	6	7
PLUMELIAU-BIEUZY	4 395	4	5
LOCMINE	4 227	4	5
MOREAC	3 764	4	4
EVELLYS	3 472	3	4
BIGNAN	2 787	3	3
SAINT-JEAN BREVELAY	2 773	3	3
PLUMELIN	2 730	3	3
PLUMELEC	2 684	2	3
MOUSTOIR-AC	1 839	2	2
GUENIN	1 739	1	2
MELRAND	1 510	1	2
SAINT-BARTHELEMY	1 178	1	2
CHAPELLE-NEUVE	980	1	1
GUEHENNO	794	1	1
SAINT-ALLOUESTRE	621	1	1
BULEON	527	1	1
BILLIO	361	1	1
TOTAL	42 645	42	50

Le Conseil municipal a décidé de ne pas délibérer sur ce point.

6. Décisions modificatives – Budget principal

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'ajuster le budget principal par une décision modificative pour certaines recettes et dépenses :

- En fonctionnement :
 - Ajustement et inscription des recettes du leg Aguesse en fonctionnement et inscription de leur transfert en investissement
 - Ajustement des dotations suite aux notifications de l'Etat, ajustement de la recette des impôts suite à la connaissance des bases 2019
 - Augmentation des prévisions des charges générales, et du surplus dans les dépenses imprévues
- En investissement
 - Augmentation des recettes par rapport au leg Aguesse, ajustement de l'emprunt d'équilibre
 - Augmentation des crédits sur les opérations :
 - « 058 - matériel mairie » (changement réseau & serveur)
 - « 115 - terrain pour réserves foncières » (acquisition terrain Le Falher & Le Gal)
 - « 166 - bâtiment communaux – travaux »
 - « 233 – aménagement parking mairie »
 - Création des opérations « 237 – Aménagement Zone Mainguy » et « 238 – Rénovation anciens locaux techniques », ajout respectivement de 10 000 € et 20 000 € pour permettre de lancer les études.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2019	DM 1	Total 2019
Total 011		Charges à caractère général	570 000.00 €	30 000.00 €	600 000.00 €
Total 012		Charges de personnel	810 000.00 €	0.00 €	810 000.00 €
Total 014		Atténuation des produits	2 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €
Total 022		Dépenses imprévues	19 000.00 €	27 000.00 €	46 000.00 €
Total 023		Virement à la section d'investissement	600 000.00 €	370 000.00 €	970 000.00 €
Total 042		Opérations d'ordre entre section	7 000.00 €	0.00 €	7 000.00 €
Total 65		Autres charges de gestion courante	350 000.00 €	0.00 €	350 000.00 €
Total 66		Charges financières	12 000.00 €	0.00 €	12 000.00 €
Total 67		Charges exceptionnelles	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			2 375 000.00 €	427 000.00 €	2 802 000.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2019	DM 1	Total 2019
Total 002		Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total 013		Atténuation des charges	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €
Total 042		Opérations d'ordre entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total 70		Produits des services	240 000.00 €	0.00 €	240 000.00 €
Total 73		Impôts et taxes	1 489 000.00 €	15 000.00 €	1 504 000.00 €
Total 74		Dotations et participations	556 000.00 €	18 000.00 €	574 000.00 €
Total 75		Autres produits de gestion courante	85 000.00 €	24 000.00 €	109 000.00 €
Total 76		Produits financiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total 77		Produits exceptionnels	0.00 €	370 000.00 €	370 000.00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			2 375 000.00 €	427 000.00 €	2 802 000.00 €

(Les tableaux de la section d'investissement ci-dessous ne font apparaître que les opérations modifiées/créées)

BUDGET COMMUNAL 2019				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019				
		BP 2019	DM 1	TOTAL 2019
020	Dépenses imprévues	38 520.65 €	-25 600.00 €	12 920.65 €
041	Opérations patrimoniales			
040	Opération entre sections			
1641	Remboursement capital emprunts	120 000.00 €		120 000.00 €
165	Dépôts et cautionnements (remboursements)	3 000.00 €		3 000.00 €
	Hors opération	161 520.65 €	-25 600.00 €	135 920.65 €
Opération 058	Acquisition matériel mairie	30 000.00 €	10 000.00 €	40 000.00 €
Opération 115	Terrain pour réserves foncières	56 000.00 €	125 000.00 €	181 000.00 €
Opération 166	Batiments communaux - travaux	70 000.00 €	21 600.00 €	91 600.00 €
Opération 233	Aménagement parking mairie	30 190.00 €	9 000.00 €	39 190.00 €
Opération 237	Aménagement zone Menguy	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
Opération 238	Rénovation anciens locaux techniques	0.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
TOTAL DEPENSES		4 949 435.70 €	170 000.00 €	5 119 435.70 €

BUDGET COMMUNAL 2019				
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019				
		BP 2019	DM 1	TOTAL 2019
001	Reports excedents investissement 2018	942 731.43 €		942 731.43 €
021	Virement de la section de fonctionnement 2019	600 000.00 €	370 000.00 €	970 000.00 €
024	Produits de cession			
040	Opérations d'ordres	7 000.00 €		7 000.00 €
041	Opérations patrimoniales			
10222	FCTVA (Fonds de compensation TVA)	380 000.00 €		380 000.00 €
10223	Taxe Locale d'Equipement	500.00 €		500.00 €
10226	Taxe d'Aménagement	30 000.00 €		30 000.00 €
	Legs	300 000.00 €	-300 000.00 €	
1068	Excédents fonctionnement 2018	744 215.52 €		744 215.52 €
165	Dépôts et cautionnements (encaissements)	3 000.00 €		3 000.00 €
1676	Location matériel	3 500.00 €		3 500.00 €
	Emprunt d'équilibre	1 060 000.00 €	100 000.00 €	1 160 000.00 €
	Hors opération	4 070 946.95 €	170 000.00 €	4 240 946.95 €
	TOTAL RECETTES	4 949 435.70 €	170 000.00 €	5 119 435.70 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide,
- D'approuver les décisions modificatives proposées pour le budget principal.

7. Décisions modificatives – Budget lotissement du Govero

M. le Maire propose de modifier le budget du lotissement Govero afin d'inclure la facture pour l'assistance technique de Centre Morbihan Communauté qui n'avait pas encore été émise, pour un montant de 2 094,99 €, ainsi que le re-bornage du lot 14 (600 €) :

BUDGET GOVERO 2019					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2019	DM 1	Total 2019
Total 011		Charges à caractère général	0.00 €	2 694.99 €	2 694.99 €
Total 042		Opérations d'ordre entre section	247 578.92 €	0.00 €	247 578.92 €
Total 65		Autres charges de gestion courante	10 831.03 €	-2 694.99 €	8 136.04 €
		TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	258 409.95 €	0.00 €	258 409.95 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide,
- D'approuver les décisions modificatives proposées pour le budget du lotissement du Govero.

8. Tarifs restaurant scolaire

M. le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter les tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée 2019, et propose de les revaloriser selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'année 2018 (augmentation de 1,6%).

Les tarifs seraient alors les suivants :

- Repas enfants de la commune et stagiaires : 3,46 € (3,41 €)
- Repas enfants des communes extérieures : 3,88 € (3,82 €)
- Repas adultes : 7,08 € (6,97 €)
- Repas adultes subventionnés : 5,90 € (5,81 €)
- Panier repas enfants de la commune : 1,94 € (1,91 €)
- Panier repas enfants extérieures : 2,36 € (2,32 €)

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, décide,

- **D'appliquer** ces tarifs à compter du 01 septembre 2019.

9. Suppression régie « gîte d'étape »

M. le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une régie de recettes avait été instituée pour l'encaissement des nuitées au gîte d'étape de Kerivo par arrêté municipal du 25 juin 1983. Cette régie ne fonctionne plus depuis le 2 mai 2007 car le gîte n'était plus adapté à recevoir du public, des travaux de rénovation étaient nécessaires, et le Conseil municipal n'avait pas souhaité engager ces travaux. M. le maire invite les membres du Conseil municipal à délibérer pour la suppression de cette régie.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- **De supprimer** la régie de recettes du gîte d'étape de Kerivo.

10. Salle de Gymnastique – Lancement de la procédure de consultation d'un architecte

M. le Maire fait part au Conseil municipal que l'acquisition du terrain au nord du complexe de la Métairie a permis d'avancer sur le projet de remplacement de la salle de Kerivo dont le permis sera déposé d'ici la fin du mois. L'esquisse générale du site laisse un emplacement pour la construction d'une salle de gymnastique, entre la future salle polyvalente et le centre de secours.

Pour rappel, l'estimation financière des travaux du bâtiment réalisée dans le cadre d'une étude de faisabilité en 2018 se montait à 1 200 000 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- **D'approuver** le lancement du projet de construction d'une salle de gymnastique,
- **D'autoriser** le Maire à recruter un cabinet d'architecte pour ce projet,
- **D'autoriser** le Maire à solliciter les subventions à l'ensemble des partenaires possibles (Etat pour la DETR et la DSIL, Agence Nationale du Sport (ex CNDS), Conseil Régional, Conseil Départemental...)

11. Recensement de la population 2020

M. le Maire informe le Conseil municipal que le prochain recensement de la population aura lieu en janvier-février 2020. Celui-ci doit faire l'objet dès à présent de plusieurs éléments de préparation : la nomination d'un coordonnateur communal pour mener à bien les opérations, la création d'emplois d'agents recenseurs pour réaliser les opérations proprement dites, la fixation de leur rémunération.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité, décide,

- **D'autoriser** M. le Maire à nommer un coordonnateur communal pour organiser le recensement 2020,
- **D'approuver** la création de 5 postes d'agents recenseurs rémunérés comme suit :
 - 0,65 € par feuille de logement remplie
 - 1,25 € par bulletin individuel rempli
 - Le smic horaire (10,03 € brut au 01 janvier 2019) pour chaque heure de formation et de repérage
 - Un montant forfaitaire de 100 € pour l'ensemble des déplacements.
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout acte relatif à ce sujet

12. Informations diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 19h45.

Le maire,

Guénaël ROBIN.

